

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE
le MARDI et le VENDREDI.
Abonnement pour l'année,
francs de poste non compris... C.L. 0 0

Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, franc de port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, MARDI 3 DECEMBRE 1850.

No. 29.

MANÈMENT

MGR. L'ÉVÊQUE DE BYTOWN,

DONNÉ A L'OCCASION DE SON RETOUR DE ROME.

Jos : Eugène, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siège Apostolique, Evêque de Bytown, etc., etc., etc.

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction.

Au retour du long voyage que le seul amour de votre bien spirituel nous avait fait entreprendre, c'est pour nous, N. T. C. F., un devoir et un bonheur de vous faire part des impressions que nous ont fait éprouver les œuvres admirables du catholicisme qu'il nous a été donné de contempler, afin que votre foi soit ranimée et fortifiée, en considérant ce qu'elle peut produire.

A peine avions-nous touché cette terre d'Angleterre que l'industrie de ses habitants, le génie politique et libéral de son gouvernement rend si glorieux parmi les peuples de l'Europe, que le catholicisme nous a montré tout ce que peut une religion soutenue par la main de Dieu, lors même qu'elle a eu pour ennemis les puissances de la terre. Il y a quelques années que des hommes illustres par leur savoir et une réputation sans tache voulurent trouver dans les profondeurs de la science des armes pour combattre la religion de la Sainte Eglise de Rome; mais comme la bonne foi guidait leur intelligence, la science leur apprit que seule elle possédait la vérité, que c'était la religion de tous les siècles; ils abjurèrent le protestantisme qu'ils avaient professé jusqu'alors; maintenant devenus frères catholiques, ils combattent, avec toute la puissance que donne la conviction unie à des talents supérieurs, les erreurs qu'ils ont longtemps professées. Hier encore tout catholique était frappé par une loi d'atrocité, aujourd'hui de nombreux enfants de l'héroïque Irlande, portant toujours avec assurance sur leur front le beau nom de catholique, viennent sur son sol se mêler avec ces nouveaux convertis, qui n'ambitionnent d'autre gloire que celle d'obéir aux lois de l'Eglise et de multiplier le nombre de ses adhérents.

Naguère les chrétiens soumis au vicar de J.-C. ne pouvaient prier qu'en secret ou dans de nouvelles catacombes. De nos jours, des Eglises s'élevèrent de toutes parts, dignes bientôt d'être comparées à ces magnifiques basiliques que nos pères avaient construites à la gloire de Dieu, lorsque le génie de la foi inspirait l'architecte, et semblait appeler un clergé pur et offrir le véritable sacrifice et de nombreux fidèles pour y adorer J.-C. caché sous les voiles eucharistiques.

Dans ce royaume où le prêtre a été prosaïtisé pendant plus d'un siècle, voilà qu'à la voix du S. P. la hiérarchie de l'Eglise s'y déploie dans toute sa splendeur; elle ne vient point réclamer l'or, les honneurs, la puissance qu'elle possédait autrefois et qui, hélas! l'avaient peut-être perdue; mais elle se présente pure, nue, et les enfants qui s'étaient séparés d'elle, éclairés par les consciences agitées par le doute et versés sur tous les trésors de cette charité qu'elle puise dans le cœur de J.-C. Je suis qu'une certaine classe de personnes s'est émue en voyant cet acte tout spirituel que le Pontife Romain a cru devoir accomplir; dominée

par les préjugés, elle jette des cris d'alarmes et semble réclamer une lutte. Pourquoi la craignons-nous? Des clameurs passionnées et intéressées ne pourront qu'éclaircir d'avantage un peuple réfléchi et intelligent, et l'homme qui descend dans l'arène, fort de sa foi, tenant la croix dans ses mains, ayant le nom de J.-C. sur les lèvres, redoute peu ces athlètes égarés sous le poids des richesses, vivant parmi les jouissances qu'elles procurent et dont les préoccupations de famille paralysent le courage. Le catholique accepte sans crainte le combat qu'il ne provoque jamais parce qu'il a la conscience de sa force.

Que vous dirons-nous de la France, notre première patrie, et si admirablement désignée sous le nom de fille aînée de l'Eglise? Dans quelque sens qu'elle s'agite, son plus beau titre de gloire est celui d'être catholique. De nos jours l'homme observateur s'aperçoit que les fausses illusions tombent, les systèmes dangereux s'effacent et les erreurs modernes de doctrine disparaissent, que tout tombe autour de lui; mais au milieu de ces ruines, la religion catholique seule reste debout, rayonnante d'un nouvel éclat. Le soldat français toujours illustre par sa bravoure, redevient croyant; l'enceinte législative retentit de discours éloquents en faveur de la foi, les hommes du pouvoir se font gloire de paraître chrétiens, et la dernière révolution, qui semblait devoir compromettre l'existence de la religion, lui a donné des franchises et un lustre nouveau; mais c'est surtout de Rome que nous voudrions pouvoir vous entretenir longuement, parce que cette cité est chère à tout cœur catholique, et que son seul nom suffit pour rappeler à notre esprit les souvenirs les plus touchants de la religion. Ailleurs on trouve quelques monuments dignes des arts qui les ont produits, ici, grâce aux soins intelligents des SS. Pontifes, tout ce que peut enfanter le génie de l'homme s'y trouve réuni. Dans d'autres contrées, on rencontre des sanctuaires, des objets qui respirent la piété ou qui raniment la foi; mais on les trouve épars dans plusieurs royaumes, tandis qu'ils se trouvent concentrés dans la ville éternelle. Plusieurs lieux s'enorgueillissent à juste titre des chefs-d'œuvre d'architecture; mais quel monument peut être comparé à l'Eglise de St. Pierre! ce prodige de richesse et de grandeur, qui est une merveille, dans une ville peuplée de merveilles, élevée pour couvrir la tombe d'un pauvre pêcheur de Galilée. Vous nous étiez présent dans tous ces lieux, N. T. C. F., nous vous y portions un esprit avec la tendresse d'une mère. Nous prions au tombeau des SS. Apôtres, pour que votre foi demeure inébranlable. Dans les catacombes nous demandions que vous eussiez la force de mépriser ce monde que les martyrs ont fonlé à leurs pieds. Dans les Eglises diverses où chaque jour nous allons offrir le St. Sacrifice, nous implorons le secours des Saints dont les corps y reposent, afin que du haut du ciel ils vous assistent. A St. Marie Majeure, la reine des Eglises dédiées à la Ste. Vierge, et dont le lambris est couvert du premier or importé du continent américain, nous prions Marie de faire tomber sur vous ses bénédictions, comme nous les avions vu descendre sur la place St. Pierre lorsque le S. Pontife étendit ses mains sur 20,000 personnes, et bénit en même temps les fidèles répandus sur toute la terre.

Nous vous avons placés aussi aux pieds du Pape avec une joie inexprimable. Lorsqu'il nous a été donné de voir ce Pontife que les épreuves ont rendu à nos yeux encore plus vénérable, d'approcher cette intelligence si élevée, nous avons pu connaître ce noble cœur si plein de charité, et nous nous sommes deman-

dé comment il avait pu devenir l'objet des outrages de la part de ses enfants; mais c'était les fils dénaturés que le génie du mal avait pervertis. Excités par les sociétés secrètes et voyant leur nombre augmenté par l'arrivée d'hommes professant leurs principes qui, de plusieurs parties de l'Europe, s'étaient abattus sur Rome comme sur une proie, on les a vus arracher le pouvoir temporel des mains du Souverain-Pontife qui ne sait que bénir et pardonner. Leur œuvre a été d'épuiser le trésor des domaines de l'Eglise, de jeter au public un papier sans valeur pour couvrir leurs spoliations, de vendre des tableaux de prix et des médailles antiques, de donner l'ordre odieux de résister aux armées françaises, au moment même où toute espérance était perdue pour eux, voulant par là attirer le fer destructeur sur ces monuments que les troupes françaises épargnaient plus que leur sang.

Tels sont les exploits de ces hommes que l'oubli et un profond mépris couvrent aujourd'hui. Nous les avions entendus exalter; mais lorsque nous nous sommes trouvés sur les lieux où ils ont exercé leur puissance tyrannique, nous avons été saisi d'horreur. Leur passage au pouvoir n'a amené que des ruines, et si leur domination avait duré quelques mois de plus, leur règne eût retracé le tableau que les nations barbares laissent après le sac d'une ville. Détournons nos pensées, N. T. C. F., de ces hommes pervers pour les reporter sur celui qui a été leur victime, sur l'immortel Pie IX. Ah! si du moins nous pouvions nourrir dans nos cœurs l'assurance que ces jours où le mal a prévalu sont passés! mais hélas! nous vivons à une époque fertile en orages, et l'avenir est loin de nous rassurer. Nous savons que Dieu frappe souvent le pasteur pour épargner le troupeau et sa main s'appesantit d'autant plus que la victime est plus capable d'apprécier sa colère. Or, rarement on a vu une âme plus pure et un cœur plus généreux que celui du grand Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Eglise: ses ennemis les plus acharnés ont écrit en vain sa vie, ils n'y ont trouvé aucune tache.

Que devons-nous donc faire, N. T. C. F.? c'est de ranimer notre foi que tant de prodiges rendent encore plus éclatante; de demander au Seigneur, comme le Prophète Daniel, que les jours d'épreuve soient abrégés, et qu'il daigne fortifier le cœur du S. Pontife, dans les tribulations qu'il pourra éprouver. A vous souvent son souvenir présent dans notre esprit, il m'a promis de ne jamais vous oublier et nous donnons un gage précieux de sa tendresse. C'est à vous comme à nous-même qu'il le livrait, vous qu'il connaissait par notre bouche, vous dont il louait la générosité qui vous a fait entreprendre et exécuter tant d'œuvres utiles à la religion, vous enfin qu'il bénissait avec nous et qu'il nous a recommandés de bénir en son nom, à notre retour en Canada.

Pour remercier Dieu des grâces qui nous ont été accordées durant notre voyage, nous ordonnons qu'un Te Deum soit chanté dans notre Eglise Cathédrale, et dans toutes les Eglises et Chapelles de notre Diocèse.

Le présent Mandement sera lu dans toutes les Paroisses et Missions, à la Messe de Paroisse, le dimanche après sa réception.

Donné à l'Evêché de Bytown, sous notre sceau, le seau de nos armes et contre-sceau de notre Secrétaire, le vingt-trois novembre, de l'année mil huit cent cinquante.

P. F. S. Jos. Eugène Evêque de Bytown.
Par Monseigneur,
D. DANDURAND, PPRE.
Secrétaire.

Mgr. Hughes et les Ecoles Mixtes

[Mgr l'archevêque de New-York, comme nous l'avons annoncé, s'est embarqué pour l'Europe sur un des derniers steamers. Avant de laisser sa ville épiscopale, Sa Grâce a adressé à ses diocésains une lettre pastorale dont nous aimons à citer le passage qui suit. Cet extrait fera voir combien l'Eglise des Etats-Unis, instruite par sa propre expérience, repousse de toutes ses forces ces systèmes d'écoles où on prétend n'enseigner aux enfants qu'un christianisme général. Que les sectes protestantes consentent à l'établissement de telles écoles, c'est explicable; leurs divisions peuvent peut-être rendre difficile le fonctionnement d'un système plus chrétien. Mais l'unité de foi des Catholiques leur permet de repousser comme il le mérite, un système qui a pour résultat pratique de conduire les jeunes générations à l'indifférentisme religieux. Voici comme s'exprime le savant Archevêque.]

"Il n'est peut-être pas hors de propos de vous recommander fortement la nécessité de pourvoir à l'éducation primaire de vos enfants d'une manière conforme aux principes de notre sainte religion. Je pense que le temps est presque venu où il sera nécessaire de bâtir d'abord la maison d'école, et ensuite l'Eglise. Nos Conciliotens ont adopté un système d'éducation d'où, je le crains, résulteront des conséquences contraires, en grande partie, à celles qu'ils en attendent. Ils ont entrepris de faire divorcer avec la religion, sous prétexte de bannir tout esprit de secte de l'éducation et de l'enseignement élémentaire. Il y a des gens qui semblent appréhender quelque grand malheur pour l'Etat, si les enfants trouvent dans nos écoles publiques l'occasion d'apprendre, simultanément avec leurs leçons quotidiennes, les premiers éléments de la doctrine chrétienne. Heureusement qu'ils n'exigent de nous que de contribuer pour notre part aux dépenses que nécessite le soutien de ce système; ce que nous devons faire comme bons citoyens, d'autant plus que nous ne sommes pas forcés d'envoyer nos enfants à de telles écoles pour y recevoir à peu-près l'équivalent qui doit être donné pour les taxes collectées.

"Je souhaite que les amis de l'éducation ne soient point désappointés dans leurs espérances du bien qu'ils attendent de ce système; pour moi, qu'on me permette de le dire, j'estime qu'il ne convient nullement à un pays chrétien soit catholique soit protestant, qu'on n'y puisse s'adapter admirablement à l'état social d'un paganisme éclairé."

CONVERSIONS.—Une feuille anglaise "The Church and State Gazette" annonce la conversion des membres suivants des deux Universités: Rev. F. W. Trenow, B. A. St. John's College, Oxford; T. Maillard, C. Trinity College, Oxford; T. Priggett, C. St. John's College, Cambridge; J. Harper, Pembroke College, Oxford.

Nous traduisons verbatim l'article suivant de la même feuille:—

"MOUVEMENTS DES TRANSITIONISTES ET DES ROMANISTES.—Miss Yates, de Charlton-Crest, Islington, et plusieurs autres Dames Transitionistes ont été reçues dans l'Eglise Romaine par le R. P. Oakley, et on dit que plusieurs membres de la congrégation de St. Margaret's, Leicester, sont aussi sur le point de se joindre à l'Eglise de Rome.

"On assure que les principaux agitateurs ont signé un document qui porte que "si l'état présent des choses ne change pas entière-

ment, ils se croiront obligés de quitter l'Eglise d'Angleterre, etc., etc., etc."

"Le bruit court que le Sacrement est conservé (réservé), comme dans l'Eglise Romaine, à St. Barnabé et dans d'autres Eglises transitionnistes, et cela avec la permission (quoique non formellement exprimée) de l'Evêque de Londres!

"Il paraît qu'avant que l'Eglise St. Barnabé fut construite, M. Head avait l'habitude de faire célébrer un service à la Vierge, et pour les âmes du Purgatoire, (service to the Virgin and for the souls in purgatory) dans la maison l'école où il était professeur. Il a fait célébrer aussi un service en l'honneur de l'Immaculée Conception, le jour de cette fête du calendrier romain.

"L'office romain pour les morts y était récité très-souvent, et M. Head est approuvé publiquement ces sortes de dévotions. Les salles de l'école (dont le clergé se servait alors) étaient ornées de plusieurs gravures romaines, telles que celles de la Vierge, des Saints etc. etc. etc. et la permission de l'Evêque de Londres était pendue à la muraille dans un cadre vitré!....

"Il paraît que M. Head apprenait soigneusement aux enfants à observer plusieurs cérémonies romaines, telles que de s'incliner au Gloria Patri, et autres parties du service, et en passant devant la table de communion etc, etc., et qu'il leur recommandait de ne jamais s'appeler protestants."

Un correspondant de la même feuille rapporte aussi la conversion du Dr. Galt, ex-recteur de Christ-Church, Southwark, et membre de Christ-College, Cambridge. Ce monsieur a fait son abjuration entre les mains d'un des Pères de la Compagnie de Jésus, de la rue des Postes, à Paris.—

Le complot de Lyon.

Tout le monde sait qu'un complot socialiste a été découvert à Lyon. Mais jusqu'à ce jour, les feuilles démocratiques avaient soutenu que ce complot était une invention pure des réactionnaires, comme, par exemple, le plan de terrorisme avorté de Blanqui et de Louis Blanc au 16 avril, le coup de main du 15 mai 1848, la prise d'armes de juin de la même année, la levée de boucliers du 13 juin 1849, etc. Aujourd'hui, un journal qui reçoit souvent les communications du gouvernement, fait bonne justice des dénégations des feuilles rouges et de quelques organes du parti modéré qui ont en le tort de s'associer à ces dénégations intéressées.

Voici, en peu de mots, les détails que renferme le Constitutionnel de ce matin.

Vers le milieu d'octobre, une agitation des plus vives se manifesta à Lyon. On annonça dans la classe ouvrier, qu'un grand coup serait frappé le 10 au 12 novembre. A Besançon, à Avignon, à Marseille, les mêmes bruits circulaient. Genève, l'un des foyers de l'émigration révolutionnaire, était en proie à la plus vive émotion. Bientôt le gouvernement acquit la preuve que Lyon était le centre du mouvement, et qu'un ancien constituant, M. Gent, en était le chef principal. Des ordres d'arrestation furent immédiatement expédiés. A Lyon, à Aix, à Marseille, à Avignon, l'autorité mit la main sur les principaux conjurés.

Des caisses de poudre, des dépôts de fusils, des listes de conspirateurs furent saisis. Très-sont les faits principaux de cette grave affaire sur laquelle le Constitutionnel publie des documents de la plus haute importance.

Voici d'abord quelques extraits d'une lettre, adressée à M. Gent, et dont l'auteur, dit le

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

Tout-à-coup la porte s'ouvrit brusquement et Jacques entra. Il était pâle, agité.

Le marquis de Savernay leva la tête, et ses deux sourcils se froncèrent avec un mécontentement visible.

Pardon, pardon, M. le marquis, si j'entre ainsi, mais tout à l'heure, au milieu du silence, il m'a semblé entendre du bruit, j'ai cru que c'étaient les deux personnes que vous attendiez, et je me suis mis à observer attentivement, pour obéir au premier signal. Alors, j'ai vu des hommes... j'en ai compté dix au moins, qui paraissaient sortir du bois dans différentes directions et s'approcher de la maison.

En es-tu sûr? fit le marquis, qui cependant ne se leva pas, et dont le visage ne décela aucune émotion, tant c'était une de ces natures énergiques que tout danger, quel qu'il soit, trouve toujours calme et préparé.

Oh! oui... bien sûr, M. le marquis. Alors, écoutez moi bien, Jacques, et retiens bien chacune de mes paroles; si tu ne l'es pas trompé, que je sois pris ou tué...

Oh! monsieur le marquis, interrompit le brave homme en joignant les mains.

Jacques, reprit tranquillement le marquis, nous vivons dans un temps où la mort peut trancher chaque heure de notre vie. Ne cherche pas surtout à me défendre, mais tâche de l'échapper; s'ils cernent la maison, c'est qu'ils ont connaissance de ma présence ici et leurs mesures sont bien prises. Tu iras... contente-moi bien, à l'endroit où la route de Nîmes fait un coude, et là tu attendras, jusqu'à ce que deux hommes à cheval arrivent. Tu leur diras: N'allez pas plus loin et retournez d'où vous venez. Puis tu iras rejoindre mon fils.

Je ferai ce que monsieur le marquis m'ordonne de faire, dit le vieux serviteur, qui écoutait l'oreille collée contre la porte.

Maintenant, Jacques, vas voir si tu n'es pas trompé, ajouta le marquis, de cette même voix tranquille et calme dont le timbre ne s'était pas altéré un instant.

Jacques sortit aussitôt; mais à peine était-il dans la pièce qui servait d'entrée au cabinet, que le bruit qu'il entendit du dehors ne lui laissa aucun doute sur la vérité de ses soupçons. Il monta l'escalier à la hâte, pour regarder par une petite lucarne qui lui servait d'observatoire, et il vit la maison jaune cernée de toutes parts. Le nom du marquis fut prononcé et parvint jusqu'à son oreille.

Le pauvre homme joignit les mains avec

un sentiment de profonde douleur, et descendit aussitôt promptement qu'il lui fut possible.

Le marquis toujours assis devant sa table, comme s'il n'eût été menacé d'aucun danger, brâta un à un des papiers après les avoir examinés avec attention.

Nous sommes perdus, monsieur le marquis, dit le digne serviteur d'une voix égarée en entrant de nouveau.

Allons, Jacques, que signifie cette pâleur, cet effroi? Est-ce le premier danger de cette nature qui nous menace et que nous courons ensemble? Au même moment, des coups frappés contre la porte et les contrevents des fenêtres retentirent du dehors.

Ce n'est pas pour moi que je tremble, dit Jacques, en se rapprochant du marquis. Qu'est-ce que cela me fait de mourir!

Le marquis lui tendit la main, puis sans répondre il tira de ses poches deux pistolets qu'il posa sur la table.

Les coups redoublaient et des voix tumultueuses criaient: Hoh! hé! là dedans! ouvre la baraque, si tu ne veux pas qu'on la brise. Vas ouvrir, dit le marquis, et ferme cette porte à double tour en t'en allant.

Jacques essuya silencieusement deux larmes qui coulaient de ses yeux.

Si nous ne devons plus nous revoir, dit le marquis d'une voix affectueuse, adieu Jacques.

Adieu, monsieur le marquis, reprit le serviteur en posant ses lèvres sur les deux mains du marquis, que Dieu veuille sur vous, et qu'ils

fussent que ces gredins-là ne s'attaquent qu'à moi.

Le marquis de Savernay lui répondit par un sourire de douce résignation, et relevant Jacques qui s'était agenouillé: Vis, lui dit-il, mon ami, tu entends comme ils s'impatientent.

Elle était triste et touchante cette scène d'adieux suprêmes, au milieu des hurlements qui venaient du dehors comme des menaces de mort. La lumière vacillante ne jetait qu'une faible lueur dans la chambre et éclairait le visage du marquis, laissant dans l'ombre le vieux serviteur agenouillé à ses pieds.

Jacques était sorti, et le marquis tenant un pistolet de chaque main, attendait immobile comme l'ont été une statue.

J'y vais! j'y vais! cria Jacques en essayant de donner à sa voix l'expression de surprise d'un sommeil interrompu. Que diable! vous allez casser ma porte. Quand on vient à cette heure, on laisse au moins aux gens le temps de se lever.

En parlant ainsi, Jacques bouleversait son lit qui était dans un des coins de la chambre et jetait sur les draps sa veste et son gilet... Ça, voyons, que me voulez-vous, citoyens?

Nous voulons que tu ouvres? A cette heure mon cabinet est fermé. Qu'est-ce qui te parle de ton cabinet? reprit aussidessus des autres une voix stridente qui était celle de Cassius.

Mais je suis seul ici et je suis couché. Ouvre tout de même, répondit la voix, ou

nous allons te faire danser une carmagnole soignée.

Jacques comprit qu'il était temps d'ouvrir. A peine la porte fut-elle entrebâillée, que Cassius entra en étendant ses deux mains devant la porte pour empêcher les autres de le suivre avant qu'il leur en eût donné la permission, car Cassius était un des hommes qui s'investissent en toute occasion du souverain pouvoir, et se nomment chef à l'unanimité partout où ils se trouvent. Ah! ça, vous autres, dit-il de cette voix rauque qui lui était particulière, gardez bien toutes les fenêtres, il ne s'agit pas de laisser échapper l'oiseau pour qu'on entre dans la cage. Et s'adressant à Jacques: tu dis que tu es seul, citoyen cabaretier, eh! bien tu peux te vanter d'avoir le sommeil dur.

Tout en parlant il s'approcha du lit, en arracha rudement la couverture, et posa une de ses mains sur le drap:

Tu n'étais pas couché? Ah! par exemple! Tu mens, ce lit est froid.

Jacques qui était loin de s'attendre à cette investigation, resta sans répondre.

Ça te chiffonne, citoyen cabaretier, reprit Cassius, j'ai deviné la chose;—allons, vite! si tu ne veux pas que je te fasse danser un phanther comme une lanterne, dis-nous où est l'autre.

Qui l'autre? reprit Jacques en feignant l'étonnement. Celui que nous cherchons, hurla Cassius

journal qui l'insère ce matin, est sous la main de la justice :

«... Honneur à vous, noble cœur ! il vous était donné de sauver la démocratie, vous l'avez sauvé.

« Ce ne sont point les hommes qu'il faut défendre ; ce sont les principes, La révolution ne s'empêr. Le bruit de la rue ne peut plus intimider.

« Le combat se donc s'engager, grâce en soit rendue au ciel ! nous allons enfin briser les chaînes dont nous avons supporté le fardeau avec une résignation héroïque ! Nous avons de vaillants soldats, sachons les conduire à la victoire.

«... La contagion du bien gagne sur la contagion du mal... Nous sommes prêts !

« Vous êtes investi d'un pouvoir puissant unique ; tout pouvoir hardi, brave citoyen, FAIT TOMBER LES TÊTES : lâche, il invente les longues tortures ; de la prison, la mort lente de l'exil ;

« En avant ! en avant ! tel doit être notre cri.

Cette lettre est caractéristique. Ces honnêtes républicains qui vantaient leur modération et s'engageaient à avoir renoncé en Février l'échafaud politique, traitent de lâches les infâmes réactionnaires qui, lorsqu'ils ont, eux, convié le peuple à la révolte, se bornent à les faire enfermer à Doullens ou à Belle-Isle, et ils nous apprennent que leur intention, à eux démocrates-socialistes, n'est pas seulement de combattre derrière des barricades mais encore de faire tomber des têtes ! On le voit donc, le parti rouge qui, à en croire ses principaux adeptes, avait renoncé à tout projet de lutte à main armée, conspirait dans l'ombre et se préparait à descendre dans la rue. Les indications du Constitutionnel nous révèlent ce fait qu'il est utile de faire connaître, c'est que les chefs du complot recommandent avant tout à leurs amis de faire les morts et d'endormir la vigilance réactionnaire pour profiter d'un caprice de l'opinion ou d'une surprise de la fortune. Cette tactique a réussi en Février 1848. Mais il faut avouer que le gouvernement serait bien maladroit et les honnêtes gens bien aveugles s'ils se laissaient prendre une seconde fois à ces hypocrisies des bandits de la Montagne.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 3 DÉCEMBRE 1850.

Le « Moniteur » et les Biens des Jésuites.

Dans son numéro du 29 novembre, le Moniteur, pour la quatrième fois, revient à la charge contre nous au sujet des Biens des Jésuites. Il faut que cette feuille nous regarde comme un ennemi bien à craindre pour le Canada en ce pays, puisqu'elle croit devoir déployer une si ardente activité pour ruiner notre cause de fond en comble.

Si nos lecteurs ont pris la peine de parcourir nos articles du 12, du 19 et du 22 du mois dernier, ils n'ont pu que demeurer convaincus que nous y répondions amplement et catégoriquement aux interpellations qu'on nous avait faites. Ils ont dû toucher du doigt les contradictions et le manque de but pratique et patriotique de la polémique de nos adversaires. — Assavoir des rancunes impolitiques, telle est toute la fin. — L'écrit du 29 novembre est marqué au même cachet, et ne contient aucun point de vue nouveau. Nous pourrions donc le laisser passer sans réponse. Néanmoins, pour la dernière fois nous allons répliquer au Moniteur, et le congédier.

Nous citons textuellement ce journal :

« Nous avons dit : le ministère Viger-Papineau ayant été dénoncé par les Melanges et M. Lafontaine, comme chef de l'opposition, parce qu'il ne rendait pas au clergé et à la population catholique du Bas-Canada ces biens que ce ministère prétendait avoir été affectés par une loi à l'Assemblée générale. M. Lafontaine et ses adhérents avaient reconnu par là qu'ils appartenaient à ce clergé et à cette population catholique, et s'étaient par cela même engagés à les rendre à leur destination une fois un pouvoir.

« Nous avons ajouté : la requête du clergé, signée par les Evêques en tête, prouve que le clergé avait cette prétention et entretenait l'espérance bien fondée de les obtenir de M. Lafontaine qui cependant n'en a rien fait.

« Enfin, nous avons dit : que bien que nous fussions de Paris de M. Viger, nous étions cependant en droit de gourmander M. Lafontaine et les Melanges de l'inaction du premier et du silence incongru du second devant cette inaction. » (Moniteur du 29 Nov.)

Comme nos écrits antérieurs renferment des réponses claires et précises aux attaques et aux interpellations contenues dans cet extrait, nous prenons la liberté d'y référer d'abord nos lecteurs.

Nous avons vu que N.N. SS. les Evêques ont réclamé, par une requête, les Biens des Jésuites comme un patrimoine catholique et que les Melanges approuvent, dans le temps, leur démarche. Les prétentions émises dans la requête étaient franchement et honorablement motivées, et il est difficile d'y trouver lieu à de la haine et à des dénégations, surtout de la part de catholiques. — Quant à l'hon M. Lafontaine, a-t-il jamais eu l'intention de rendre les Biens des Jésuites au clergé ou à la population catholique exclusivement, nous l'ignorons et le Moniteur ne nous a jamais renseigné avec précision sur ce chapitre. Nous ignorons également quelles sont les vues actuelles de l'hon. monsieur à cet égard. Nous ne sommes pas son organe. — Mais nous dénonçons avec tout le respect qu'elle mérite la conduite de ces catholiques qui n'ont cessé d'insinuer que le clergé vendait sa conscience et tous les intérêts de son pays pour obtenir par de honteuses intrigues les Biens des Jésuites. Ces insinuations étaient calomnieuses et ne méritaient aucune créance, sans doute. Mais il n'est pas moins vrai que la conclusion qu'on en devait tirer, c'est que la plus ferme opposition serait organisée par le Moniteur et Cie., contre toute tendance de la part de M. Lafontaine ou du clergé à sortir de cette inaction et de ce silence qu'on leur reproche.

En résumé, voici la tactique des écrivains du Moniteur : que les lecteurs apprécient toute l'honnêteté qui la caractérise. Ces messieurs se sont livrés, depuis plus d'un an à de furibondes et mensongères déclamations, ils ont donné cours à des bruits absurdes ; ils ont inventé un prétendu pacte et se sont efforcés de faire croire à de sonrides menées, à de viles intrigues, tout cela dans le but d'empêcher même une tentative quelconque, de la part des Evêques, de donner suite à leurs réclamations, et afin de perdre dans l'opinion publique quiconque ferait même semblant de leur prêter l'oreille. Et aujourd'hui, ces mêmes écrivains ôtent, en face d'un public qu'ils devraient respecter, reprocher un clergé son silence ; ils veulent forcer, disent-ils, ce corps à demander que M. Lafontaine lui rende les biens des Jésuites. Quel nom donner à une pareille conduite ?

Nous n'ajouterons plus que quelques mots, car nous avons hâte de sortir d'une discussion qui est plus que oisive par la tournure que lui donnent nos adversaires.

Nous ne prétendons nous constituer ni les apologistes ni les censeurs de la conduite de l'hon. M. Lafontaine. Nous manquons d'informations sur ses plans.

Mais nous dirons aux écrivains du Moniteur, en prenant congé d'eux, que quoiqu'il puisse arriver, le clergé catholique continuera de servir son pays comme il s'est efforcé de le servir jusqu'à ce jour. Son dévouement ne tient pas au recouvrement des biens des Jésuites. La parfaite tranquillité dans laquelle il laisse l'administration sous ce rapport, prouve déjà que les mobiles de sa conduite sont bien autres que les méprisables calculs de l'égoïsme et la recherche des intérêts sordides. Les ennemis de ce corps dévoué, parmi ses compatriotes catholiques et canadiens-français, trouvent qu'il est habile et politique de leur part de le vilipender et de le vouer au mépris ; puissent-ils n'avoir jamais à se repentir d'une telle conduite ! Mais nous ne pouvons que demeurer impressionné de ce que nous disant, il y a peu de jours un Correspondant du Moniteur, de la folie des habitants d'une grande Capitale qui se déchiraient entre eux, tandis que l'ennemi battait déjà leurs remparts. Nous trouvons dans cette remarque beaucoup de philosophie et une matière à de sérieuses réflexions.

Le Montreal Witness, voulant donner un échantillon nouveau de l'esprit inquisitorial qui le dirige en toute circonstance, dit-il y a peu de temps, au sujet de l'allocution législative de £500 faite à M. Chiniqy, « qu'il aimerait savoir quels titres avait le rév. Monsieur à cet octroi, plus que d'autres qui ont travaillé pour la cause de la tempérance, et aussi que bien des personnes se demandaient pourquoi l'argent public serait ainsi distribué ? »

Le représentant du comté de Beauharnois, M. Jacob De Witt, s'est chargé d'instruire le Witness sur ce chapitre. Nous ne reproduirons pas sa lettre, car nous croyons qu'il suffit de la rapporter en substance.

M. De Witt avoue qu'il prit de lui-même l'initiative dans cette affaire en déposant un avis à cet effet sur la table de l'Assemblée législative, mais que M. Chiniqy lui en exprima de suite son regret, et le pria de retirer la mesure.

Lorsque la motion annoncée fut présentée par l'orateur, M. De Witt s'expliqua sur la conduite qu'il avait tenue à cet égard et la motivait sur des faits déjà connus.

M. Chiniqy s'était dévoué pendant environ dix ans à la prédication de la tempérance, après avoir abandonné pour cet objet une paroisse où il percevait de deux à trois cents louis par an. Durant cette période, plus de deux cents mille individus, la plupart chefs de famille, s'étaient rangés à sa voix sous la bannière de la tempérance totale. Dans une seule paroisse, il avait obtenu que sept autres devinssent autant de maisons d'écoles. Il épargnait, par ce moyen, au pays, une grande consommation de grains, diminuant la dépense dans les hôpitaux et les prisons, les frais des cours criminelles par l'assistance plus régulière des jurés et des témoins ; prévenait nombre d'accidents par l'eau et le feu de morts par le froid et dans les eaux, bien des crimes et des misères ; ramenait la paix, l'harmonie et la prospérité dans tous les rangs de la société. Enfin, il avait vu ses travaux couronnés par la suppression presque entière d'une habitude qui avait occasionné tant de morts prématurés et converti notre pays de deuil.

Telles furent les raisons qu'apporta M. De Witt à l'appui de sa proposition. Cependant, lorsqu'il eût exprimé son intention de la retirer, d'après le vœu même de M. Chiniqy, plusieurs députés témoignèrent qu'ils regretteraient de voir M. De Witt prendre ce parti, et dirent que la délicatesse de M. Chiniqy ne devrait pas empêcher la chambre de reconnaître par une gratification les précieux services qu'il avait rendus à la morale et à l'humanité. M. De Witt eut alors devoir laisser la chambre en décider de la manière qu'elle jugerait convenable, et remit la motion entre les mains de l'orateur. Après longue discussion, il fut résolu, sur la suggestion de M. Baldwin, que l'indemnité de M. Chiniqy formerait un item dans les estimés publics, et les deux branches de la législature concoururent dans ce plan, qui est devenu loi, sans qu'un voix en ait combattu l'adoption.

Si le Witness comprend différemment une transaction aussi simple, aussi publique, il n'est pas étonnant qu'il s'embrouille outre mesure sur la question des biens des Jésuites ou sur toute autre question relative aux droits réciproques des différentes sections religieuses d'une même communauté.

M. B. Binsse a été reconnu en qualité de consul des Etats Pontificaux à New-York, par le président des Etats-Unis.

Jedi dernier, comme le Lady Elgin franchissait l'une des écluses du canal de Beauharnois, un homme employé à l'ouverture de l'écluse, tomba à l'eau, et ne reparut pas. Dans le tumulte occasionné par cet accident, l'économiste du bateau eut aussi le malheur de perdre pied, tomba à son tour, et se noya.

Le 27 novembre, il fut tenu une enquête sur le corps de James Fitzgerald, journalier, mort des suites de plusieurs contusions qu'il

avait reçues à la tête le dimanche précédent, en tombant du haut d'une galerie sur le sol. Le jury d'enquête n'a pu constater si la chute était provoquée du fait d'un tiers ou d'un simple accident, mais il s'est assuré que Fitzgerald, dans les derniers moments qui ont précédé sa mort, était complètement ivre.

La population protestante de Montréal se propose en ce moment de créer un fond destiné à l'acquisition d'un terrain propre à servir de cimetière en-dehors des limites de la cité. Plusieurs messieurs anglais ont déjà libéralement souscrit pour cet objet.

C'est hier, 2 décembre, que s'est ouvert à Washington la seconde session du Congrès américain, dont la durée est irrévocablement fixée à trois mois par la Constitution. Les pouvoirs des représentants expirent le 4 mars, à minuit.

Cette nouvelle session, d'après le Courrier des Etats-Unis, s'inaugure sous les auspices du calme et de la concorde.

On nous dit que le vapeur Québec, échoué la semaine dernière un peu plus bas que Longueuil, n'a pu encore être dégagé de cette situation critique. Les passagers, la malle et une partie du fret qu'il avait à son bord ont été ramassés vendredi par le Rowland Hill et ramenés au port.

Il paraît que le Lady Elgin est aussi dans la même position sur le rivage de l'île Ste. Thérèse, vis-à-vis Varennes.

Le Lord Sydenham et le Crescent sont en hivernage à Sorel. Hier soir, l'Alouette et le Rowland Hill sont repartis pour Québec. Ces départs ont été les derniers de la saison par la voie du fleuve.

Le froid était, la nuit dernière, intense. Un épais brouillard de neige a succédé depuis le matin et semble devoir réaliser des chemins d'hiver.

La première neige est tombée à Madawaska le 21 novembre, et s'est élevée à une hauteur de plusieurs pouces.

Au rapport du Canadien de vendredi, il n'y avait presque pas de neige à Québec, et encore moins de glaces sur le fleuve. Il ne restait ce jour-là dans le port que deux vaisseaux d'Europe, les bricks Albert et Wm Wiltberforce, qui devaient appareiller l'après-midi, le premier pour Londres, et le second pour Halifax.

NOUVELLES D'EUROPE.

Par le dernier arrivage de l'Europa à Halifax, mercredi, ont été reçues les nouvelles suivantes :

L'Assemblée Nationale de France, convoquée le 12 novembre, a reçu du Président un long message, qui a causé une satisfaction générale. Ce document dénote l'absence de toute ambition de la part de Louis-Napoléon.

Les bruits de mésintelligence entre la Prusse et l'Autriche prennent consistance. L'Allemagne est en armes ainsi que la Bavière et l'Autriche. La Prusse a, la première, produit l'effusion de sang ; ses troupes ont occupé le village de Bysoell, sur lequel se sont dirigés les Autrichiens ; prévenus par une décharge d'artillerie, plusieurs de ces derniers ont succombé. Ils ont riposté, et les Prussiens ont été, en définitive, contraints d'évacuer la place, emportant avec eux leurs blessés.

La France, l'Angleterre et la Russie se sont offertes comme médiatrices sur la question allemande.

Les derniers rapports tendaient moins à la guerre ; néanmoins, à Vienne, on la regardait comme inhabitable.

Le cri « pas de papisme ! » est déjà en baisse en Angleterre, et les rapports assurent qu'on y est un peu honteux d'avoir en ce jour d'une hiérarchie catholique sur papier ; et qu'il paraît qu'il n'y a en Angleterre, en tout, qu'un demi-million de catholiques, et que huit millions en Irlande.

Nous ajoutons à ce qui précède les extraits qui suivent de nos derniers journaux d'Europe.

d'une voix tonnante ; ton marquis de Saverney, qu'il nous fait mort ou vif.

Tu dis, citoyen, le marquis de... il ne vient pas de marquis dans mon barreau.

Citoyen cabaretier, tu as l'air innocent comme une jeune fille, mais Cassius ne s'y laisse pas prendre ; le vieux renard est dépeint, si tu ne le découvre pas de bonne grâce, nous allons fructer dans ta baraque, et si je trouve quelque chose de suspect à la république une et indivisible, je te tortille le cou comme à un poulet.

Jacques avait dit la vérité, ce n'était pas pour lui qu'il tremblait, mais pour son maître. Les menaces et les regards enflammés de cette moule patriotique ne l'effrayèrent pas. Il resta immobile et ferme : D'abord, dit-il, de quel droit venez-vous ainsi dans ma maison ? De quel droit ? ricana Cassius. Ecoute-moi bien, vieux grison ; je veux être droiti de bons procédés à ton égard ; c'est du papier de petit chiffon qui dit à des fédéralistes comme toi et tous les tiens de venir ici à minuit. J'avais oublié le signal, sans cela on se serait amusé, histoire de rire un instant.

A ces dernières paroles, Jacques pâlit malgré lui. La réponse était difficile, heureusement le farouche républicain était d'une nature brutale et n'aimait pas le dialogue. Il poussa rudement Jacques et commença l'exploration de la maison en compagnie de Scévola.

Vous voyez bien qu'il n'y a personne, dit Jacques, qui observait du coin de l'œil les mou-

vements des deux hommes. Il n'eut point de réponse.

Cassius avait le génie de l'inquisition et de la perquisition. Rien ne lui échappait, il se creusait de tout. Après avoir visité avec minutie une petite chambre à gauche, il arriva au mur, qui cachait la porte par laquelle était entré le marquis de Saverney.

Il y a quelque chose là, dit-il, en frappant sur le mur à coups redoublés.

Il n'y a rien, dit Jacques, qui tremblait sur ses jambes, mais qui affectait une grande tranquillité.

Mais Cassius était tenace. Scévola, dit-il à son compagnon en lui montrant l'endroit où il avait frappé, voilà le terrier. Tu as un bon outil, travaille. Pendant qu'il parlait ainsi, il s'attaqua sur Jacques et le saisissant à la gorge, il s'écria :

Vieux blaireau, si tu ne nous aides pas à ouvrir la porte qui est cachée dans ce mur, je te fais sauter la cervelle ; ceci est par ordre du citoyen président de la commune siégeant à Arles.

Volant que Scévola se mettait à travailler le mur carrément, Jacques vit bien que tout était fini de lui, et comme Cassius le tenait toujours par le collet, il parvint à prendre un couteau dans sa veste, pour ne pas au moins se laisser tuer sans défense, comme un mouton entre les mains d'un boucher.

L'on comprend facilement dans quelle affreuse position était le marquis de Saverney pendant cette scène. Il s'était rapproché et avait écouté avec attention. Lorsqu'il enten-

dit Scévola dont chaque coup faisait tomber un morceau du mur, son dernier abri contre les assassins qui le poursuivaient, il arma ses pistolets et s'approcha d'une porte secrète qui avait été pratiquée à l'autre extrémité du cabinet et qui donnait sur la campagne. Cette pièce n'avait point de fenêtre et recevait le jour d'en haut. Le marquis regarda une dernière fois s'il ne lui était échappé aucun papier, qui, lui mort, eût pu compromettre ses amis. Après cette dernière investigation, rapide comme la pensée, il étoignait la lumière et ouvrit doucement la porte secrète en tenant un de ses pistolets prêts à faire feu. Ce qu'il lui fallait, c'était de gagner le bois. Une fois là, il lui serait facile d'échapper à ses ennemis. A peine avait-il entre-baillé la porte, qu'une voix qui lui était inconnue prononça tout bas ce seul mot : avertis !

Le marquis s'arrêta. Était-ce la fidélité ou la trahison qui prononçait ce mot de ralliement ? Cependant, il n'hésita pas et répondit d'une voix basse : France ! Aussitôt à travers l'obscurité, il aperçut vaguement un visage qui apparut par la porte à peine ouverte ; et la même voix dit :

Partez vite, gagnez le bois, et surtout ne touchez pas à droite ; je tirerai mon coup de fusil en l'air si on s'aperçoit de votre fuite. Le marquis désarma ses pistolets, ferma la porte sans bruit, puis se coucha à terre, en profitant d'une inégalité de terrain et de quelques broussailles providentielles. Il rampa pour atteindre le sentier qui conduisait directement vers le bois. Il retenait son haleine tout le souf-

fle eut pu le trahir, et, presque courbé sur la terre qu'il humectait la rosée de la nuit, il atteignit le sentier ainsi.

Il était temps, Scévola venait de pratiquer une entrée en faisant sauter une portion de la porte.

Cassius saisit la lumière et s'élança résolument. Personne ! dit-il, d'une voix tonnante en regardant de tous côtés ; personne ! Jacques dans l'ombre joignit les mains et remercia Dieu. Il est sauvé, murmura-t-il !

Cassius furetaut avec la rage insatiable que donne la déception. Il était là l. s'écria-t-il en frappant avec fureur sur la table. Ces papiers brûlés, cette lumière encore tiède. Par où donc a-t-il pu s'échapper puisque la maison est fermée ? Viens gradin, dit-il, en s'adressant à Jacques, tu paieras pour lui.

Aussitôt Scévola se jeta sur le vieux serviteur qui, debout, ne le quittait pas des yeux. Il s'élança sur lui en levant de ses deux bras la barre de fer qui lui avait servi à enfoncer la porte.

Jacques vit le mouvement, mais ne put éviter le coup. Il tomba la tête fracassée par la barre de fer ; mais Scévola tomba aussi de son côté en poussant un cri aigu. Jacques lui avait planté son couteau dans la gorge. Coup double, fit tranquillement Cassius qui rentrait en ce moment.

Et prenant la main de Scévola qui se tortait dans une dernière convulsion : sois tranquille, lui dit-il, on te vengera. Tu n'y seras pas pour le voir, mais c'est égal.

On a pu croire un moment que la guerre avait éclaté dans la Russie. Quelques coups de fusil ont été tirés le 8 contre un détachement des troupes Austro-Bavaroises qui, sous les ordres du prince de La Tour et Taxis, s'étaient avancés vers le village de Bronzell, pour faire une reconnaissance et changer les canonnements. Un feu très-vif de troupes ouvrit par les Prussiens jeta d'abord le désordre dans la colonne qui fut quelques blessés, mais le village fut bientôt occupé par les troupes fédérales. Une action plus sérieuse semblait devoir être la conséquence de ce léger engagement, quand le soir un aide-de-camp du général Graben vint annoncer que les Prussiens évacuaient Fulda et Cassel, et se retirèrent sur la route d'étapes qu'ils ont droit d'occuper d'après les conventions fédérales. Cette résolution fait supposer que l'échange très-actif de courriers entre la Prusse, l'Autriche et la Russie doit amener une solution pacifique.

On assure que lord Palmerston s'oppose, dans une note, à l'occupation de la Gallicie et de la Hongrie par les troupes russes, en cas de conflit. La politique de Sa Seigneurie est trop connue maintenant pour que les puissances intéressées voient dans cette protestation autre chose qu'un gage donné aux démagogues, et si les circonstances l'exigent, il est probable que les mesures de sûreté seraient prises, malgré le cabinet anglais. En Italie, il se fait un grand mouvement de troupes. Le corps autrichien qui protège une partie des Etats pontificaux se replierait vers le nord, et serait remplacé par une division napolitaine. De son côté, et tandis que l'Autriche concentre ses troupes, la Prusse continue ses armements. La landwehr mobilisée lui permet de disposer de 450 mille hommes.

Revue Locale.

Nous publions, il y a quelques semaines, nos observations sur des matières et des faits d'un intérêt purement local. Depuis lors, il s'est produit un milieu de nous des événements moins remarquables par leur nombre qu'à raison de leur importance, et la politique elle-même, dont nous aurons pourtant quelque chose à dire, n'a pas été féconde en incidents de haute conséquence.

Parmi les faits saillants des dernières semaines, sont de graves délits sur lesquels a passé condamnation la cour criminelle de ce district. A part ce complot de bigamie qu'une réclusion infamante punit aujourd'hui de son péché, plusieurs accusés de meurtre ont subi leur procès. Le nommé Walker, contre lequel se sont élevés de nombreux témoignages l'impudent de tentative d'assassinat à coups de couteau, a en apparence échappé à une condamnation par l'impossibilité où s'est trouvé le jury de s'accorder sur un verdict. Le soldat Shuits, convaincu de meurtre, après s'être efforcé d'établir sa justification sur une preuve de « démenée », a été condamné à mort. Mais il se repose maintenant sur l'assurance d'une commutation de la peine capitale en sa faveur. On assure même qu'il se poursuit une enquête tendant à constater l'état de ses facultés mentales, comme si une investigation dans ce but n'avait pas eu lieu dans le cours de l'instruction judiciaire.

Le malheureux Languedoc, comblé à l'égal du précédent, s'il ne l'est d'avantage, a vu hier le jour fixé pour son exécution, sans monter à l'échafaud, il est vrai, mais sans être sûr qu'au bout d'un mois. Je suis, si ne servira pas d'exemple à ceux qui méditeraient comme lui de souiller leurs mains d'un meurtre. On dit aussi qu'il va être incessamment pris des mesures propres à vérifier cette prétention de meurtre qui avait fait regarder comme certaine l'exécution de ce condamné. Le public se rappelle que le juge en prononçant contre Shuits et contre Languedoc, la peine du dernier supplice, leur a infiniment qu'il avait mérité la mort, ils ne devaient espérer aucune recommandation à merci. Ces enquêtes après conviction et jugement, sont formalités nouvelles qui donnent lieu à bien des commentaires.

Le procès de Jameison n'a eu quelque retentissement qu'à cause de la circonstance à jamais mémorable qui l'a fait naître. Le

Après cette courte oraison funèbre, il s'approcha de Jacques qui était sans mouvement. Il remua du pied le cadavre, encore chaud, et comme il vit qu'il était bien mort, il alla à la porte extérieure de la maison en murmurant entre ses dents : c'était un joli coup, bien carrément appliqué.

Ah ! ça, vous autres, vous n'avez rien vu, fit-il en s'adressant à ceux qui étaient restés dehors ? Le diable s'en mêle ! il était là quand nous sommes arrivés.

Il en était à faire sa reconnaissance autour de la maison quand tout-à-coup, il se retourna vivement et le regard flamboyant. Il fit signe de la main aux hommes qui entouraient la maison de rester immobiles et silencieux, car le souffle du vent lui avait apporté le bruit que font des pas sur un chemin pierreux.

Deux hommes en effet se dirigeaient vers la maison jaunie.

Ces deux hommes étaient Georges et Antoine Obriec.

Eh bien ! dit Obriec d'une voix haletante, tant sa course avait été rapide.

Mauvaise besogne, répondit Cassius en hochant la tête.

Obriec croisa ses mains au dessus de sa tête avec un mouvement indicible de rage concentrée.

Toujours !... toujours !... dit-il, d'une voix sourde.

Il entra dans la maison ; Cassius le suivit,

(A continuer.)

Transcript a en le tort, avec plusieurs autres journaux, d'appeler ce procès une affaire politique. Le plaidoyer du défenseur de l'accusé ne fut en effet qu'une oraison politique un peu véhément.

Enfin, pendant toute la durée de cette session de la cour criminelle, des plaintes répétées se sont fait entendre dans la presse aussi bien qu'ailleurs, sur les inconvénients qu'en entraîne pour le public l'obligation pour tous les jurés d'assister continuellement aux séances du tribunal en toute saison de l'année, toujours sans la moindre indemnité, et souvent sans moyens pécuniaires pour défrayer leurs dépenses de séjour à la ville.

Pour la seconde fois (et souhaitons qu'elle ne soit pas la dernière), en 1850, un lecteur célèbre est venu démontrer invinciblement l'influence du catholicisme en s'élevant par des raisonnements lucides, irréfutables, aux plus hautes régions de l'intelligence humaine. Il a indiqué le fondement de toute vérité religieuse, en prouvant à combien de désavantages doivent se résigner ceux qui la cherchent encore. Nul d'entre les plus fanatiques n'a contesté à M. Brownson le mérite supérieur de ses dissertations, la clarté de ses principes, la force de ses déductions, l'éloquence de son débit et la puissance de ses moyens oratoires. De tels hommes honorent à la fois les lettres et l'humanité. Assez d'autres, sans eux, détournent journellement les esprits des fins réelles de l'existence pour les assujettir à ces doctrines de ténèbres où tout, jusqu'à l'homme lui-même, se rapetisse et s'abâtardit!

Le principal acte, nous dirions le seul acte de l'administration qui, depuis un mois, a servi de texte à une polémique assez vive entre journaux dits-ministériels et oppositionistes, est la destitution du greffier de la cour d'appel. Cette élimination n'a pas été effectuée sans causes, mais la dispute origine précisément de là. Le pire mal en cette affaire est peut-être de ne pas séparer assez les personnes des actes incriminés de part et d'autre. Mais nous nous tromperions fort si la législation du pays n'était pas le seul juge compétent à décider de l'injustice de cette destitution.

Sur notre scène politique vient de reparaitre un homme dont le nom est familier aux habitants des deux sections de la province: M. W. L. Mackenzie. Il adressa dernièrement aux électeurs du comté d'York, une longue adresse dans laquelle il leur pose cette question: "Êtes-vous d'opinion que l'intérêt du pays s'accroîtrait de mon élection comme représentant de l'un de vos arrondissements pour le prochain parlement provincial?" Dans ce document où il rappelle les antécédents de sa vie publique, M. Mackenzie, en les motivant dit aussi sur quelles considérations il appuie son opinion arrêtée contre les projets de la séparation, de l'impérialisme ou de l'annexion du Canada à la république voisine.

Le fait que les propriétés de l'île d'Anticosti ont offert au gouvernement impérial de la lui céder, pour y fonder une colonie pénale, a induit quelques journaux à censurer ce projet. D'autres l'ont approuvé sans restrictions, et c'est ce qu'ont fait la plupart des feuilles anglaises. Anticosti abonde en carrières de marbre, et sa position comme entrepôt, faciliterait le trajet par la voie du golfe aux bateaux à vapeur, et donnerait sécurité aux bâtimens à voiles. Des avaries sur mer arrivées il y a peu de temps, ont convaincu de l'utilité d'un tel établissement dont le projet paraît exister, mais dont l'exécution n'aura lieu qu'avec l'agrément de la colonie.

La prospérité générale de la colonie a justifié cette année, les espérances les plus ambitieuses. La période de 1850 se sera écoulée sans commotions politiques qui, dans ce coin de l'Amérique, sont quelquefois des perturbations sociales. Les récoltes ont été abondantes; l'économie des divers produits agricoles facile et avantageux. Le commerce a bénéficié en l'absence de la gêne monétaire dont on se plaignait avec fondement en 1849. Avec ces avantages nous avons joui d'un été salubre, exempt d'épidémie. Sur divers points de la province des entreprises louables promettent dans un avenir prochain un commerce et à toutes les industries un réseau de communications faciles par la double voie des canaux et des chemins de fer. Montréal, de l'aveu même de journaux habituellement ennemis à méconnaître l'exacte vérité sur cette matière, Montréal a beaucoup participé aux bénéfices de cette renaissance des affaires et de la richesse agricole.

Des feuilles politiques, qui se taisent sur ce chapitre important de notre position actuelle, tournent la question en se rejetant sur la situation politiquement déplorable du Canada; sur ce point encore, une controverse animée soutenu d'un côté par des statistiques, de l'autre par le désir de faire retomber certains nous politiques les torts du présent état des choses, a eu pour objet, comme ordinairement, de dévaloriser ce qui est, ou de maintenir ce qui n'est pas.

La discussion sur ce terrain se poursuit entre ultra-conservateurs, conservateurs modérés, libéraux, clair gris, et ministériels; ceux-ci soutenant seuls la réforme modérée, nationale et possible contre les premiers qui, dans des buts différents, mais également hostiles à l'administration, s'occupent de thèses acrimonieuses, vrais libelles politiques, qui sont l'expédition et la ressource de leur opposition systématique aux hommes du pouvoir, omettant d'ailleurs tout examen sérieux des besoins et des intérêts réels du pays, ou, s'ils s'en occupent, les colorant invariablement des teintes du préjugé ou des ambitions de caste. Tel a été le genre de polémique des fondateurs de l'administration libérale durant le dernier mois écoulé.

Dans ce chaos, duquel ne jaillira probable-

ment rien qui ressemble à cette pomme d'or appelée le bien public, chacune de ces factions disparaît par la couleur des drapeaux, comme par le fond des systèmes, se considère isolément le seul parti honnête, libéral et populaire. L'indépendance d'esprit est destinée à produire en politique les bigarrures qu'il a produites en religion?

Des troubles ont été occasionnés à St. Hyacinthe par un excès de zèle pour la propagation de la tempérance. La plus digne des causes dont puissent s'occuper des citoyens, n'autorisait pas ce désordre qui ne serait bon qu'à préjuger contre elle. L'effet de cette malheureuse esclandre a été la calomnie proférée contre le vénérable apôtre à laquelle ses chaleureuses prédications ont servi de prétexte; et l'exemption de tout blâme à l'imprudent distillateur qui avait provoqué l'outrage commis à son préjudice.

A peu près dans le temps où cette agitation s'est produite à St. Hyacinthe, au nom de la morale, des excès du même genre ont été commis en d'autres quartiers par le motif d'une opposition vaine à la loi des écoles; événement regrettable à plus d'un titre et qu'il faudrait pouvoir effacer de tous les souvenirs.

Dans quelques endroits du Haut-Canada, les manifestations publiques ont eu lieu contre la candidature des avocats, de manière à en réduire le nombre dans l'Assemblée législative, sinon à les en proscrire tout-à-fait. Une association, appelée Ligue, s'est formée dans ce but; elle termine l'adresse qu'elle a publiée par une exhortation aux électeurs de remplir envers le pays ainsi qu'envers eux-mêmes le devoir "de ne voter en aucune circonstance quelconque en faveur des avocats," aux élections générales de 1851, déclarant qu'il y aurait "folie à encourager plus longtemps ces savans amis à spéculer comme ils le font encore à leur profit sur une population libérale."

La résolution péche par trop d'absolutisme; cette proscription en masse renferme avec le germe du mal, l'antidote qui le doit guérir. Il ne serait pas plus raisonnable d'exclure les avocats de la représentation, que d'en éloigner le corps des médecins ou celui des notaires. Nous savons que dans quelques localités du Bas-Canada, même dans quelques paroisses circonvoisines, il a été dernièrement question de déterminer certaines élections dans l'intérêt agricole en députant à la chambre les représentants domiciliés à la campagne, au milieu de leurs constituants, et qualifiés autant que possible, afin de s'y dévouer spécialement aux intérêts de la population rurale. Cette idée, du moins, n'est pas proprement exclusive; c'est le principe de la légitime concurrence devant le suffrage électoral.

Pour clore cette revue, nous reste à enregistrer un fait nécrologique: le décès de l'Évêque de Kamouraska, mort subitement à sa résidence, à St. André, il n'y a que peu de jours. Cet homme concitoyen par son intelligence et son activité dans les affaires, s'était acquis une belle fortune; et il laisse une réputation de probité intacte. Sans études classiques, mais doué d'une grande rectitude de jugement, développée par la réflexion et des lectures solides, M. Marquis ne se montra jamais inférieur à l'importante et honorable position qu'il occupa comme représentant du comté de Kamouraska dans l'Assemblée législative.

Le Buste de Mgr. de Montréal - Encouragement aux statues, M. Bulet.

[Extrait de la Minerve.]

Tout le monde a vu, et tous les connaisseurs ont admiré, à notre magnifique exposition provinciale, le buste en marbre de Mgr. l'Évêque de Montréal, si justement jugé digne du premier prix de sculpture, et de traverser la mer, pour prendre place, au milieu de tant d'objets d'art que le monde entier doit étaler, l'an prochain, à l'exhibition de Londres. Il est, comme on le sait, du ciseau de M. Bulet, jeune artiste Français, qui vint ici l'an dernier, avec l'intention de se fixer à Montréal, s'il y trouvait de l'encouragement. Son talent peut donc faire une de nos gloires; et il est à espérer qu'il prouvera à l'étranger que le Canada est lui aussi ami des beaux arts.

Mais au milieu de ces flatteuses espérances, nous avons la douleur d'apprendre que M. Bulet se dispose à se fixer à New-York où on lui offre des avantages, qu'il ne trouve point ici. Nous nous empressons d'annoncer cette nouvelle, persuadé, comme nous le sommes, que nos concitoyens prendront des mesures pour retenir un homme dont la capacité peut être exploitée à l'avantage comme à la gloire de cette cité et de tout le pays. Car, qu'il ait de l'encouragement comme le mérite son talent, nous ne tarderons pas à voir s'élever ici un atelier, fréquenté par de jeunes canadiens dont les dispositions pour les beaux arts sont bien connues. La dernière exhibition en fait preuve. Nous aurons bientôt à l'école de cet habile maître de nombreux élèves qui un jour feront l'orgueil de la patrie.

Mais quels moyens prendre pour cela? Que l'on nous permette d'en indiquer quelques-uns dont le public voudra bien se faire juge. L'idée n'est pas de nous, elle nous a été suggérée par des citoyens respectables et influents qui nous ont prié de la mettre au jour.

Le buste de Mgr. de Montréal est estimé à 600 piastres par ceux qui en répondent en se chargeant de le présenter à l'exhibition de Londres. Ne conviendrait-il pas que tous les citoyens zélés pour l'honneur de ce pays se missent à contribution pour quelques billets dont chacun devra être d'une piastre? Cela fait, ne pourrait-on pas prier M. le Maire de Montréal de présenter ce buste à Sa Grandeur, au nom de tous ceux qui aimèrent soulever et dont les noms seront publiés dans les journaux? Le clergé, nous le croyons, y sera bien pour sa part.

Voici un autre expédient. Les messieurs du séminaire de St. Hyacinthe, vont bâtir un immense édifice pour développer les belles qualités de la jeunesse canadienne. Leur projet est de placer au milieu du parterre qui sera devant leur nouvelle bâtisse, la statue de leur modeste fondateur, l'immortel M. Girouard. N'est-il pas croyable que tous ceux qui ont étudié à ce séminaire, (et le nombre en est grand) ne revendiquent le privilège d'élever ce monument à la gloire d'un homme qui sacrifia tant d'argent pour aider à l'éducation de son Pays.

Il est aujourd'hui bon nombre d'églises en moyen de se procurer de riches ornements de sculpture, et d'ériger de belles statues aux saints qui leurs ont donnés pour patrons, etc.

Il est p'ns que probable que la religion, ici comme partout ailleurs, se montrera amie des beaux arts. Le clergé, nous n'en doutons pas, marchera sur les traces du célèbre Léon X, qui sut attirer en Italie tant d'artistes distingués, qui ont rempli la Ville Sainte de tant de monuments précieux que l'univers va y contempler. Nous n'avons donc à craindre que l'on s'entende pour recommander de ces objets d'art, que le culte catholique consacre à la piété des fidèles. Nous n'avons pas en connaissance nous-même des démarches qui se font à ce sujet, mais les citoyens qui nous font part de ces suggestions que nous venons de faire, nous informent qu'il y aura des listes de souscription ouvertes aux librairies de MM. Fabre, Lamotte, vis-à-vis le séminaire, et McCuy, ainsi qu'aux magasins de MM. J. Roy, Roux, Trudeau et Boulanger. Il conviendrait que la souscription fut remplie assez à temps pour que le buste en question fût présenté pour le commencement de la nouvelle année. L'artiste s'est assuré que le buste en marbre ne sera expédié à Londres qu'au printemps. Nous prions tous les journaux de cette ville de vouloir bien reproduire cet appel que nous faisons au peuple pour la gloire de notre patrie.

CORRESPONDANCES.

M. l'Éditeur,

Le 23 de novembre, était au jour de fête pour la ville de Bytown; elle recevait son premier pasteur, après une absence de six mois. Le bateau à vapeur qui le ramenait dans sa ville épiscopale, touchait le port à quatre heures du matin, et il trouva sur le quai, le clergé, les professeurs du collège, plusieurs citoyens de Bytown et une bande de musiciens. A huit heures, Sa Grandeur a célébré la sainte messe dans sa cathédrale; les fidèles prevoins de son arrivée, par le bruit des fanfares et le son des cloches, qui s'étaient fait entendre à son entrée, en remplissant l'enceinte. Une joie vive épanouissait tous les visages; on eût dit des enfants qui revoient un père tendrement aimé, après en avoir été longtemps séparés.

Dans le cours de la journée, des députations tant de Canadiens que d'Irlandais, choisies parmi ce que la ville possède de plus honorable et de plus distingué, dans la population catholique, sont venues présenter à Mgr. des adresses; elles avaient été précédées par les élèves du collège. Nous avons vu avec plaisir, que ce n'était point une vaine cérémonie, et nous avons été témoins d'épanchements, qui ne se rencontrent que dans les familles les plus unies. Ce jour nous a donné une très-bonne idée de l'esprit des catholiques de Bytown, et nous a montré ce combien ils chérissent leur premier pasteur.

(Pour les Melanges Religieux.)

M. l'Éditeur,

C'est avec la plus grande satisfaction que j'ai vu, dans les colonnes de votre intéressant Journal, l'annonce que vous avez bien voulu y insérer, concernant le collège Rigaud. Ainsi, est-ce une vraie satisfaction pour tous les habitants de Bytown de pouvoir se féliciter du plein succès que leur a obtenu leur Rév. Pasteur, Messire Désautels, secondé de Messieurs les commissaires d'École, et pour tout le pays, en général, de voir couronner les efforts bien généreux de ceux qui se voient au bien de l'Éducation. Cet établissement qui ne s'est ouvert que le 21 du courant est déjà fréquenté par 84 élèves; et je dois vous dire que c'est avec la plus grande joie que j'en informe vos lecteurs, ne fut-ce que pour faire connaître que la population toute entière sait ici apprécier un établissement de ce genre et la haute opinion qu'ils ont des professeurs qui y enseignent; et je pourrais aussi ajouter le besoin qu'il y avait dans cette localité d'un établissement dont le cours d'Étude fût à la portée de la classe moyenne et fit espérer aux parents de voir bientôt leurs enfans se remplir avec honneur les différents postes qu'ils leur destinent.

J'ai l'honneur d'être, M. l'Éditeur, Votre très hum. et ob. Serviteur, Un PAROISSIEN.

Rigaud, ce 28 Novembre, 1850.

Hommage à la Justice.

M. l'Éditeur,

On voit, chaque jour, disparaître du milieu de nos villages et de nos campagnes quelques-unes de ces maisons qui, par le débit qu'elles font de leurs marchandises liquides, troublent la paix et la tranquillité des familles. Dans une paroisse à peine composée de neuf cents âmes, on comptait naguère jusqu'à cinq de ces maisons qui distribuent des liqueurs spiritueuses; mais grâce à la vigilance du pasteur, cette paroisse s'agrégea bientôt à la Société de Tempérance et quatre de ces aubergistes renoncèrent immédiatement à l'usage des boissons et trois fermèrent com-

plètement leurs boutiques. Sur les deux qui restaient, un surtout voulut à tout prix obtenir sa licence, pour continuer son trafic, en dépit des magistrats et de tous les honnêtes gens. Mais des représentations ayant été faites auprès de Son Excellence, elles furent favorablement écoutées et le pauvre pétitionnaire eut la douleur de se voir refuser. Cependant notre pauvre aubergiste ne se regarda point pour battu; bien loin de là, se croyant essentiellement appelé à propager l'intempérance, il employa, pour y réussir, un moyen de sa fabrication; il se compose tout simplement une licence, à l'aide de certains noms et d'une pétition le sa façon qu'il transmit courageusement à S. Ex. Puis, fort du succès de son stratagème, il osa en publier le document subraptice. La chose paraissant sûre et facile; et content de son coup d'essai, il fuma tranquillement derrière sa barre, échangeant impunément pour ses liqueurs les biens et l'honneur, la santé et la vie de ses concitoyens. Malheureusement pour lui ce succès ne fut point de longue durée, il avait oublié que le télégraphe passait au-dessus de son enseigne et qu'il en avait usé; il porta la nouvelle au gouvernement. A peine donc quelques jours s'étaient-ils écoulés, que voilà tout-à-coup des réclamations, voire des incriminations. En brave, notre cantinier songea à se disculper; mais sa défense ne fut qu'aggraver son cas et il tomba de Carybde en Scylla: si bien que tous s'achassant à son égard furent examinés et toutes les pièces clairement exhibées, notre homme s'est vu anuler la licence qu'il avait si vaillamment extorquée. Heureux encore s'il n'en est quitte que pour cela.

Après une telle déconfiture, tout autre baisserait le nez et s'échapperait. Toutefois, que ce fait soit notoire à quiconque songerait à l'imiter.

AILLEURS.

Le manque d'espace nous empêche de donner aujourd'hui la dernière partie de la lettre de M. C..., P're, Miss:

MARIAGES.

A l'église paroissiale de cette ville, le 27, par le Rév. Père Martin, supérieur du Couvent des Jésuites, M. Etienne-Hyacinthe Merrill, marchand, à Delle, Marie-Angélique Charlebois, fille de Dr. B. H. Charlebois.

DECES.

En cette ville, le 27, à l'âge de 12 ans et six mois, Joseph Esclipe, fils de M. Louis Chiffon. A Ste. Catherine, H. C., le 20 du courant, âgé de 53 ans, Dame Ann-Maria Merritt, veuve de Chs. Ingeroll, écar., et sans de Phos. W. H. Merritt. A Beithier, le 21, après une maladie longue et douloureuse, à l'âge de 31 ans, M. Louis Gédéon, fils de feu M. Collin Gédéon, en son vivant cultivateur de Beithier.

ANNONCES.

BAZAR

DE LA SOCIÉTÉ DE ST. VINCENT DE PAUL. Le Public est respectueusement informé, que le BAZAR annuel de la Société aura lieu en DÉCEMBRE sous la direction des Dames chargées à cet effet, qui ont bien voulu se rendre à l'appel du Comité. MADAME LA MAIRIESE, ASSISTÉE PAR:

- MME FURNISS, MME DUBREMOY, " MASSON, " BOURET, " DESBARATS, " WILSON, " DEMAS, " GUILLEARD, " DUBOIS, " LIVESQUE, MME DESCHAMBAULT.

Le Comité a l'espoir que déjà plusieurs Dames ont préparé divers objets qui sont destinés pour ce Bazar, et que d'ici au jour qu'il aura lieu, chacun emploiera ses moyens de loisirs à confectionner de petits ouvrages tant de fantaisie que d'utilité, qu'ils voudront bien remettre ainsi que toutes autres contributions d'aucun genre, à aucune des Dames directrices. La saison rigoureuse qui nous arrive rapidement, et la misère qui règne autour de nous, est un sûr garant que chacun contribuera autant que possible à cette grande œuvre, qui est la seule ressource que la Société ait pour venir au soulagement des pauvres. Le lieu et le jour du Bazar sera annoncé dans un avertissement subséquent.

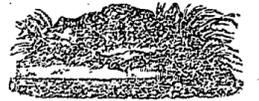
ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE. M. HÉRYÉON & Cie., soulevés par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "l'Arthur" un ASSORTIMENT de COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à des prix excessivement modérés. C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges fumistes et corrosifs, à ces mixtures destructives des saines et plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du clergé, de se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des médicaments qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détériorées jusqu'à leur essence. Adresse: MM. HÉRYÉON & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N° 84. Montréal, 3 Décembre, 1850.

Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur. Les TUYAUX de l'avant sont de métal doré; un double de clés, et un jeu de pédales sont au nombre des accessoires, outre vingt variations du jeu musical dont suit l'énumération: Grand Orgue, Diapason double au-dessus de GGG, Diapason ouvert, Diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, les douzième et quinzisième positions du Sesquialtra et de la Cornette, Orgue de Chevre en Diapason d'arrêt et flûte, Orgue à crescendo avec Diapason d'arrêt, Dulciana, P. incipient, Flûte, trompette, haut-bois, tremolo, et deux étouffoirs juxtaposés. L'instrument plus haut décrit conviendrait à une église spacieuse, et est offert à Pécamen des visiteurs à l'atelier du fabricant, rue St. Joseph, No. 10. Le prix en serait payé partie comptant, le reste à termes. Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIANOS, MELODIONS, à 4, 4 1/2 et 5 octaves, dont les prix sont variés de £115 à £230. S. JAMES R. WARREN. Montréal, le 29 novembre 1850.

AUX PRIX COURANTS



Un Fonds de Hardes Faites ET DE MARCHANDISES SECHES DE \$55,000, Rien de semblable n'a été offert au Public.

122, RUE ST. PAUL, 122.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDES FAITES et de MARCHANDISES SECHES, au printemps prochain, désire vendre le fonds de son établissement, AU PRIX COURANT POUR DE L'ARGENT COMPTANT, à commencer du 25 NOVEMBRE prochain à MIDI.

Il fournira des preuves convaincantes que les effets seront vendus au prix courant, après le 25 novembre à midi. Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles les achèteront quand elles les auront examinées. C'est la plus belle occasion offerte aux acheteurs en Canada. Allez voir.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR. L. FLAMONDON. Montréal, le 22 novembre 1850.

GABRIEL BÉGIN, ECOCLIASTIQUE ET CIVIL POUR 1851, A vendre chez E. R. FABRE ET Cie., Rue St. Vincent, N° 3. 19 nov. 1849.

HECTOR LANGEVIN, AVOCAT. BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse, au-dessous de l'établissement de la Minerve. Montréal, 8 novembre 1850.

A VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté à un propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Piquet, et par derrière joignant à M. Riard avec une maison en bois à un étage, bien finie, 38 de front sur 32 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construites. Pour les conditions, qui seront des plus libérales, s'adresser au propriétaire sur les lieux, M. TOUSSAINT LADOUCEUR, ou au Notaire soussigné. C. A. BRAULT, N. P. Montréal, 26 juillet 1850.

FRANÇOIS LÉJOL, INFORMATIONS DEMANDÉES. On a besoin à ce bureau d'informations sur le Sieur François Léjol, qui serait décédé en Canada vers 1831 ou 1832. Ces informations sont demandées dans l'intérêt d'une famille Léjol, d'Alsace, en France. Bureau du Secrétaire provincial, Toronto le 25 Octobre 1850.

A être publié pendant un mois dans les Melanges Religieux, La Minerve et le Journal de Québec. Le soussigné informe les messieurs du Clergé qu'il se trouve à l'instinct de Paris et de Lyon le complément de ses commandes, ce qui comprend un assortiment complet D'ORNEMENTS D'ÉGLISE, CHANDELIERS ET CROIX pour autels, BANC D'ŒUVRE ET ACCOÛLYES, CIBOIRS, CALICES, BURETTES, OFFENSOIRS, CHASUBLES, DALMATIQUES, MISSELS. Une grande variété D'ETOFFES BRODÉES EN OR, ARGENT, SOIE, etc. Plusieurs mille livres de CIRE de belle qualité; D'ENCENS. Aussi un assortiment de VIN BLANC pour le sacrifice DE LA MESSE; ces vins sont recommandables par leur pureté, et le prix en varie de 3/4 à 10/6 par gallon. JH. ROY. Montréal 5 Novembre 1850.

J. M. LAMOTHE. Relieur de cette ville, présente ses remerciements aux messieurs du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et annonce qu'il leur en est d'autant plus reconnaissant qu'il a pu réaliser les moyens de se rendre en Angleterre d'où il passera en France afin de s'y perfectionner avec des ateliers qui y existent dans la branche qu'il exerce, et de prendre en même temps des arrangements à l'effet d'ajouter à sa Librairie les gravures et les livres de piété de toute sorte dont il se propose de composer un fonds digne de leur être offerts. Son établissement demeurera ouvert pendant son absence, et les acheteurs y seront servis avec une égale ponctualité. Montréal, 27 septembre 1850.

AVIS. Le Soussigné désire être instituteur pour tenir une école élémentaire, prie instamment Messieurs les Commissaires d'écoles qui ont besoin d'un instituteur qualifié pour une école élémentaire d'être immédiatement à sa résidence, à Montréal, faubourg Québec, rue Panet N° 60. PIERRE CHENNEVILLE. Montréal, 24 Sept.

PROPAGATION DE LA FOI. LES PAROISSES qui désirent être inscrites sur la liste du prochain rapport de la PROPAGATION DE LA FOI doivent envoyer le montant de leur souscription d'ici au PREMIER DE DÉCEMBRE prochain, temps de la reddition des Comptes. TH. FLAMONDON P're. R. G. Evêché, 8 novembre 1850.

HOTEL RICHARD. CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Price, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur la rivière et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels ou à table d'hôte.

COLLEGE JOLIETTE.

LA rentrée des élèves de cet établissement, qui est le premier et le principal des "CLERCS DE ST. VIEVEUR" aura lieu le 24 du courant.

1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me Année.—Philosophie (logique, métaphysique, morale).—Architecture.—Économie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ces cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la diction, etc. Des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. £3 0 0 Piano. £3 0 0 Musique Les autres instruments £1 10 0 Dessin. £0 5 0 Abonnement à la bibliothèque. £0 2 6 L'uniforme est un habit de drap bien à col droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire.

REV. E. CHAMPAIGNER, Ptre. Directeur. REV. A. THIBAUDIER, Ptre. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

CONTENANT UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

PAR F. X. VALADE, ECR. CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné.

Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit.

P. GENDRON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, No. 29, rue St. Gabriel, Montréal, le 9 juillet 1850.

LE MOIS DE MAI.

Le Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MAI. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, D'UN ACTE DE CONSECRATION et de plusieurs SALUTATIONS à LA ST. VIERGE; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.

J.-Bte. ROLLAND, N° 24, rue St. Vincent. Montréal, 19 avril 1850.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont particulièrement dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0; Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez Montréal, E. R. FABRE ET CIE, 2 Avril 1850. Rue St. Vincent, No. 8.

COLLEGE MASSON.

LA RENTRÉE des Classes de cette Institution est fixée au CINQ de SEPTEMBRE, à six heures du soir.

On croit devoir avertir le public que le but du Collège Masson est de donner à la jeunesse Canadienne une éducation pratique dans les deux langues Française et Anglaise.

Cette éducation pratique comprend l'étude des grammaires, de la géographie, de l'arithmétique, de la tenue des Livres, de la Géométrie Pratique, de l'Architecture, qui a dans le Cours une place distinguée et importante. L'écriture y est particulièrement soignée. L'Instruction Religieuse est donnée deux fois par semaine dans toutes les classes, outre les exercices ordinaires de piété tels qu'établis dans nos Institutions Catholiques.

Le cours commence par une classe Élémentaire. On n'y admet indistinctement que les enfants âgés de sept ans et au-delà jusqu'à dix.

Le Cours purement pratique, tel qu'énoncé ci-dessus, comprend cinq années d'études. Au désir des parents et selon les dispositions des élèves, le cours se poursuit jusqu'à sept années d'enseignement par l'étude de l'histoire sur un plan plus grand, par la Littérature et la Philosophie Catholique. Les matières sont étudiées tant en Français qu'en Anglais, pour assurer davantage aux Étudiants la possession d'une parfaite maîtrise de ces deux langues. De cette manière, l'Éducation est donnée selon les divers besoins de la Société, selon les degrés d'aptitude des Élèves, et enfin selon le désir et les ressources des parents.

L'horticulture est pratiquée par les élèves du Collège Masson en même temps qu'ils en étudient les principes dans l'enseignement des classes. Avec plus de ressources pécuniaires, l'Établissement enseignerait aussi pratiquement toutes les parties possibles de l'Agriculture.

Tout enfant capable d'étudier et muni de bonnes recommandations morales est admis dans l'Institution. Le Chant Grégorien et le Chant Harmonique sont également cultivés.

La conduite et l'Instruction des élèves sont confiées à des instituteurs vivant sous la même règle que celle en usage dans nos collèges. Ils ont un habit conforme à la respectabilité de leur état, et sont dirigés en tout, ainsi que les Élèves, par un Directeur placé à leur tête par Monseigneur l'Évêque du Diocèse. Les repas des Élèves prisonniers se prennent dans le village, dans des familles recommandées. Ceci n'a aucun inconvénient, dans la conduite des enfants, qui reviennent aussitôt le repas pris, aux exercices du Collège. Les parents sont très favorisés en général par cet ordre de choses.

Les Élèves portent l'uniforme bleu aux nervures blanches et ceinture verte. C'est l'habit traditionnel du pays pour la jeunesse studieuse; il a paru inutile d'en inventer un autre plus conforme ou plus respectable.

Le village de Terrebonne est trop connu par sa salubrité et les agréments de son site pour le recommander à l'attention des parents.

Le Collège Masson ne vise point à la multiplicité des élèves, mais à les avoir bons et à les remettre tels qu'on les voit possible.

Il suffirait au village de Terrebonne, que déjà il pût compter avoir fait du bien. La Providence et les besoins du pays forment le reste, s'il est jugé nécessaire. Terrebonne n'est qu'à cinq lieues de Montréal, au nord du St. Laurent.

Les Élèves non Catholiques sont reçus dans l'Établissement. Ils en suivent les règles disciplinaires et sont l'objet des mêmes soins que les autres élèves reçoivent. Il est fait une grande attention à la propreté et à l'ordre en tout ce qui concerne la durée physique et à la santé des Élèves.

Le Collège Masson est sous le patronage de la Mère de Dieu et du Patron du jeune âge par excellence, St. Joseph, sous le titre réuni de Marie-Joseph. La propriété en appartient à un corps légal, la Fabrique Paroissiale de Terrebonne. Tout nouvellement érigé, cet Établissement a nécessairement des ressources fort limitées, et toutefois les voies de développement lui sont aussi essentielles qu'à toute autre Institution. En conséquence, on agréerait avec reconnaissance tout don de livres utiles, de cartes, de globes, d'instruments etc., etc., etc., que la générosité publique voudrait bien y déposer dans l'intérêt unique de la jeunesse canadienne. Un coup d'œil jeté sur sa bibliothèque par tout ami du Pays, y trouverait sans doute un objet ou plus, propre à la lui manifester ici, sans nuire peut-être aucunement au domaine ordinaire du donateur ecclésiastique et bienfaisant.

Terrebonne, Août, 1850.

LIVRES NOUVEAUX POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT REÇUS et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.—AUSSI:—Un choix très varié de LIVRES de PRIÈRES avec reliures ordonnées et autres.

On prend en paiement des Debitures. E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

IMAGERIE NOUVELLE. Réduction de prix.

LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petites tailles, qu'ils offrent à 75, 125 et 300 les 100 feuilles.

E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS, Pour MM. du Clergé et autres, REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS EN A VENDRE A LA LIBRAIRIE DE

E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

ST. JEAN-BAPTISTE.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL—UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR.

MEDECINS CONSULTANTS. F. T. RADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance sont réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1° L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et cela n'a pas à en craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2° Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissaires des assurés eux-mêmes.—Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3° On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4° Les Bonus sont repartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans.

5° On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6° Un Bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émises de suite.

Le Bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au Bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit Bureau sans être obligés de quitter le lieu.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au Bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Corn des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELÉAU. Montréal, 2 mai 1849.

MANUEL DES Sociétés de Tempérance,

DEDIÉ À LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. C. CHINIQUEY, Ptre.

Le soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-Bte. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

ATTENTION!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,

OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISERAYE. DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.

A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

EAU PLANTAGENET.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'honneur de M. Jos BÉRIAUX, Marchand Gros, Place Jacques CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et Dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BORRÉTT, PRÉSIDENT. JOHN G. MACKENZIE, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

Directeurs. WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. J. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

Québec.—Agent—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA. Soré.—R. Harrower, ECR. Mcbournie.—Thos. Tait, ECR. St. Andrews.—Frank Far.—St. Hyacinthe.—Boucher de Rich. ECR. St. John's.—Charles Pierce Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Huntingdon.—R. B. So.—Hawkesbury.—Georges Hamiltonville, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

ETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable de la valeur de la prime, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel, et d'accorder des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC OU SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de dédit-crédit ayant été adopté par le Bureau, on sera prêt pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15 to 60.

On trouvera, en les consultant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 4 columns: AGE A ATTENDRE (50, 55, 60, 65) and Age actuelle au moment de l'assurance (20 to 55).

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, Gér., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce. Quatre livres des Commentaires de César.

Cicéron sur la Vieillesse. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d. Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers Livres de PÉNÉIDE. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fastes d'Ovide. Prix 5s. 6d.

Les traités séparés se vendent à 6d. ou 1s. 9d. AMOUR ET RAMSAY.

M. P. BOIVIN.

Corn des Rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHÉ ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE.

Sur la Vie. CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOUVERNEUR: LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC. BUREAUX PRINCIPAUX. EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA. BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N° 49, MONTREAL.

DIRECTEURS. L'HONORABLE PETER MCGILL, PRÉSIDENT de la Banque de Montréal. L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord. ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.

CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat. L'HONORABLE J. MCCORD. L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.

3. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple. GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Aviseur Médical. JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal. ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étant formée par un acte de ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les dix dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterlins.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division de profits pour l'année 1851.

Les personnes qui voudront leur Assurance avant le 25 mai 1850 auront part à leur décision, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du Bureau à Montréal, étant abolis pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.

On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN qui possède l'Établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au 1er JUILLET prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtel pour un prix modéré.

St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

DAMIS PAUL.

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allendards et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

L. A. HUGUET LATOUC Notaire, N° 16, Montréal, 26 oct. 1850.

P. CHARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sauguiset. Montréal, 9 Nov. 1850.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES.

On imprime à cet établissement: Adresses, Cartes de visite, Invitations, Circulaires, Et Jobs de toute espèce, exécutés avec soin.

S'adresser à l'imprimerie des Melanges Religieux.

CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 20 2 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 0 3 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 11 Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, 0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1 L'on tient de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps. Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, . . . MM. E. R. Fabre et Cie, Libraire Trois-Rivières, Val. Guillot, Gér., N. P. Québec, M. D. Martineau, Ptre., V. Ste. Anne, M. F. Pilote, Ptre. Direct. Rivière du Loup, M. L. Barbeau. St. Athanasie, M. H. Aubertin.

Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOSEPH LAROCQUE, Ptre, Rédacteur-en-Chef (Evêché de Montréal).

IMPRIMERIE: JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.